

Convocation

à l’Assemblée générale ordinaire de Zurich Financial Services SA
Jeudi, 31 mars 2011, 14 h 30 (Ouverture des portes 13 h 00)
Zurich-Oerlikon, Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45, CH-8050 Zurich

Traduction du texte original allemand

Ordre du jour

1. Compte-rendu sur l’exercice financier 2010

1.1 Approbation du Rapport annuel, des comptes annuels ainsi que des comptes de groupe pour l’exercice 2010

et présentation des rapports de l’Organe de révision.

Le Conseil d’administration propose d’approuver le Rapport annuel de même que les comptes annuels et les comptes de groupe pour l’exercice 2010.

1.2 Vote consultatif sur le système de rémunération selon le Rapport sur les rémunérations

Le Conseil d’administration propose d’accepter le système de rémunération selon le Rapport sur les rémunérations par un vote consultatif non contraignant.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan de l’exercice 2010, attributions et emploi de réserves issues d’apports de capital

Suite à l’entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la deuxième réforme de l’imposition des entreprises, la société a la possibilité de procéder à des distributions de dividendes provenant des réserves issues d’apports de capital sans déduction de l’impôt fédéral anticipé de 35 % au lieu de distributions de dividendes provenant du bénéfice résultant du bilan de l’exercice.

2.1 Emploi du bénéfice résultant du bilan de l’exercice 2010, attributions dans les réserves issues d’apports de capital

Le Conseil d’administration propose d’employer le bénéfice 2010 comme suit:

Report de l’exercice précédent	3 184 567 445 CHF
Bénéfice net pour l’exercice 2010	69 717 930 CHF
Bénéfice résultant du bilan pour l’exercice 2010	3 254 285 375 CHF
– Attributions dans les réserves issues d’apports de capital	1 275 701 592 CHF
– Solde reporté à nouveau	1 978 583 783 CHF

Si cette proposition est approuvée, la part du bénéfice provenant d’apports de capital à hauteur de 1 275 701 592 CHF sera affectée aux réserves issues d’apports de capital (réserves légales) et le solde du bénéfice résultant du bilan pour l’exercice 2010 peut être reporté à nouveau.

2.2 Attribution et emploi des réserves issues d’apports de capital

Le Conseil d’administration propose d’affecter une part des réserves issues d’apports de capital aux réserves libres et de les employer comme suit:

– Attribution des réserves issues d’apports de capital aux réserves libres d’un montant de 17.00 CHF par action d’une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, pour 146 586 896* actions	2 491 977 232 CHF *
– Fixation, pour l’exercice 2010, d’un dividende provenant des réserves issues d’apports de capital de 17.00 CHF par action d’une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, pour 146 586 896* actions	2 491 977 232 CHF *

* Selon le nombre d’actions émises le 6 avril 2011. Les actions propres détenues par Zurich Financial Services SA ne donnent pas droit à un dividende.

Si cette proposition est approuvée, le dividende provenant des réserves issues d’apports de capital de 17.00 CHF par action sera versé à partir du 7 avril 2011. Le dernier jour de négoce donnant droit à cette distribution est le 1^{er} avril 2011. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 4 avril 2011.

3. Décharge aux membres du Conseil d’administration et du Comité exécutif du groupe

Le Conseil d’administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d’administration et du Comité exécutif du groupe pour leur activité au cours de l’exercice 2010.

4. Révisions des statuts (radiation de l’art. 25 al. 2 et de l’art. 27^{bis})

4.1 Radiation de l’art. 25 al. 2

En raison d’une modification du Code des obligations suisse (CO), l’élection d’un organe de révision spécial pour les actes de vérification en lien avec les augmentations de capital (articles 652f, 653f et 653i CO) n’est plus nécessaire.

Dès lors, le Conseil d’administration propose de supprimer la disposition des statuts correspondante (article 25 al. 2).

4.2 Radiation de l’art. 27^{bis}

Par le biais du contrat de fusion respectivement du contrat d’apports en nature entre la société et Zurich Allied SA, à Zurich, respectivement Allied Zurich p.l.c., à Londres, au mois d’octobre 2000 la structure de double holding existante a été simplifiée et réunie en une holding unique. Les dispositions statutaires sur les apports en nature, qui selon de droit suisse des obligations doivent être mentionnées pendant 10 ans dans les statuts, peuvent maintenant être abrogées au moyen d’une décision de l’Assemblée générale.

Par conséquent, le Conseil d’administration propose de supprimer l’art. 27^{bis} des statuts.

5. Réélections

5.1 Conseil d’administration

Les mandats respectifs de Messieurs Manfred Gentz, Fred Kindle et Tom de Swaan arrivent à leur terme à l’Assemblée générale ordinaire de cette année. M. Manfred Gentz s’est déclaré prêt à accepter un nouveau mandat d’un an. Messieurs Kindle et de Swaan se sont déclarés prêts à accepter un nouveau mandat de trois ans.

Selon l’art. 20 al. 5 des statuts, la réélection d’un membre au Conseil d’administration se fait individuellement.

5.1.1 Réélection de M. Manfred Gentz

Le Conseil d’administration propose de réélire M. Manfred Gentz pour un mandat d’administrateur d’une durée d’un an.

Né en 1942, Manfred Gentz a étudié le droit aux universités de Berlin et Lausanne, clôturant ses études par un doctorat en droit de l’Université libre de Berlin. En 1970, il a rejoint Daimler-Benz AG, où il a exercé différentes fonctions. En 1983, il a été nommé membre du Comité directeur de Daimler-Benz AG, responsable, dans un premier temps, des ressources humaines. De 1990 à 1995, il a été Chief Executive Officer de Daimler-Benz Interservices (debis) à Berlin, puis est devenu Chief Financial Officer de Daimler-Benz AG en 1995. En décembre 1998, M. Gentz a été nommé au Comité directeur de DaimlerChrysler AG, où il a été responsable des finances et du controlling jusqu’en décembre 2004. De 1987 à 1995, il a été membre du Conseil de surveillance d’Agrippina Versicherung AG et, de 1996 à 2005, membre du Conseil de surveillance de Zürich Beteiligungs-Aktiengesellschaft (Allemagne). De 1985 à 2005, M. Gentz a fait partie du Conseil de surveillance de Hannoversche Lebensversicherung AG (à partir de 1990 en tant que vice-président). De mai 2005 à mars 2006, il a été président du Conseil de surveillance de Eurohypo AG. Il a été membre du Conseil de surveillance de adidas AG de 2004 à mai 2009 et de DWS Investment GmbH de décembre 1995

